



Paris, le 01 septembre 2021

## La filière solaire photovoltaïque en phase d'accélération pour être au rendez-vous de la transition énergétique

Avec 12,6 GW raccordés à fin juillet 2021, le parc photovoltaïque français a franchi un nouveau cap. Au cours des seuls six premiers mois de l'année, 1 367 MW supplémentaires ont été raccordés contre 431 MW sur la même période de 2020.

Si le gros du volume provient des installations au sol et des grandes toitures, avec respectivement 950 et 400 MW de nouvelles capacités, le segment des particuliers est particulièrement dynamique.

Le marché des moyennes toitures et celui des grandes installations sont particulièrement dynamiques avec respectivement près de 400 et 950 MW raccordés sur le premier semestre de l'année (données provisoires).

La production est également en hausse au premier semestre avec 7,6 TWh contre 6,8 TWh entre janvier et juin 2020 (+ 9 %). Le solaire représente 3,1 % de la demande d'électricité en France, en hausse de 3 % par rapport à l'année précédente.

Ces bons chiffres témoignent du fort dynamisme des industriels de la filière au moment où le gouvernement vient d'annoncer samedi dernier que l'énergie solaire constitue un axe prioritaire de sa stratégie en matière d'énergie renouvelable électrique.

Avec le lancement des prochains appels d'offres pour la période 2021-2026, annoncé cet été par l'État et le feu vert donné par la Commission européenne à la France, pour l'extension du guichet ouvert aux opérateurs de projets solaires en toiture d'une capacité maximale de 500 kW, les conditions sont presque réunies pour permettre à la filière solaire française le changement d'échelle qu'impose la PPE, à savoir l'installation de 3 à 4 GW de nouvelles capacités photovoltaïques par an.

Cette évolution du guichet ouvert, dont le principe a été annoncé il y a plus d'un an, se fait cruellement attendre et sa mise en œuvre effective, qui doit prendre la forme d'un nouvel arrêté tarifaire, doit désormais intervenir sans délai.

Fort de ce cadre économique renouvelé, la filière solaire photovoltaïque pourra poursuivre son développement et atteindre les objectifs de volume attendus par la loi.

*Pour Xavier DAVAL, Vice-président du SER en charge de la filière solaire, « en dépit d'un contexte marqué à la fois par la crise sanitaire et la renégociation tarifaire des anciens contrats d'achat, la filière solaire française témoigne de son fort dynamisme et de sa capacité à changer d'échelle pour répondre aux objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie, essentielles à la sécurité d'approvisionnement des Français. Pour amplifier cette tendance, il est impérieux que le cadre de développement de la filière soit complété et stabilisé, notamment par la publication de l'arrêté tarifaire pour les projets en toiture jusqu'à 500 kW ».*



**Contact presse :**

Gilles CORMAN

gilles.corman@enr.fr

01 48 78 05 60 // 06 73 88 71 18

Le **Syndicat des énergies renouvelables** (SER) regroupe 400 adhérents, représentant un secteur générant plus de 150 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le **SER** a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Suivre le **SER** sur [www.enr.fr](http://www.enr.fr)  [@ser\\_enr](https://twitter.com/ser_enr)  **Syndicat des énergies renouvelables**